ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 303-D003 1104

# Rapport Annuel

2002 2003

Ordre des psychologues du Québec

# Rapport Annuel 2002 2003

Ordre des psychologues du Québec

# TABLE DES MATIÈRES


**Le rapport de la présidente** ..... 6

**Le rapport des activités** ..... 7

Le rapport du secrétaire général par intérim ..... 7
Le Comité administratif ..... 9
Le Bureau du syndic ..... 10
Les activités statutaires ..... 12
- Le Registrariat ..... 12
- L'admission à l'Ordre des psychologues ..... 12
- Le Comité d'équivalence ..... 12
- Le Comité de révision ..... 12
- Le Comité de discipline ..... 13
- Le Comité de la formation des psychologues ..... 13

Le développement de la profession ..... 14
- Les affaires professionnelles ..... 14
- Le Comité d'inspection professionnelle ..... 14
- Le Comité de la formation continue ..... 16

Les communications ..... 17

**Le rapport financier** ..... 18

**Annexe** ..... 23
- Les tableaux statistiques ..... 23



1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881
1 800 363-2644
Télécopieur : (514) 738-8838
www.ordrepsy.qc.ca



Publié par le Service
des communications
*Conception graphique* – Mardigrafe inc.

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-923164-34-2
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1483-0485

# LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 4 août 2003

Monsieur Jean K. Samson
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

---

Montréal, le 4 août 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

---

Montréal, le 4 août 2003

Me Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

## Le XXVIe Bureau

**La présidente**
Rose-Marie Charest

**Le vice-président**
Luc Granger

**Les administrateurs et administratrices**
Nicole Resnier
*Région 01 – Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord*

Diane Marcoux
*Région 02 – Saguenay/Lac-Saint-Jean*

Janel Gauthier
Guy Lafond
Jacques Kurtness (en remplacement de Michel Bolduc depuis le 19 avril 2002)
*Région 03 – Québec/Chaudière-Appalaches*

André R. Pellerin
*Région 04 – Mauricie/Centre-du-Québec*

Serge Martin
*Région 05 – Estrie*

Charles Larocque (depuis le 29 novembre 2002)
*Région 06 – Montérégie*

Liliana Cané
Catherine Cloutier
Mathieu Gattuso
Linda Gold-Greenberg
Luc Granger
Claude Guedj
Michèle Lacroix
Éliane Lauzon
Claude Major
Francesca Sicuro
*Région 07 – Montréal*

Yvette Palardy
*Région 08 – Laurentides/Lanaudière*

Claude Daoust
*Région 09 – Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec*

**Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec**
Gilbert Barrette
Charles Bussières
Jeanne Grimard
Lise Larivière

## Le XXVIIe Comité administratif

**La présidente**
Rose-Marie Charest

**Le vice-président**
Luc Granger

**Les administratrices**
Michèle Lacroix
Yvette Palardy

**L'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec**
Gilbert Barrette

## Le personnel du siège social

**La Présidence**
Rose-Marie Charest, psychologue
*présidente*

Suzanne Faubert
*adjointe exécutive*

**Le Secrétariat général**
Anne-Marie Girard, psychologue
*secrétaire générale*

Henri Martin-Laval, psychologue
*secrétaire général par intérim*
(depuis le 16 septembre 2002)

Francine Pilon
*secrétaire de direction*

Elaine Dubreuil
*secrétaire*

**Le Développement de la profession**
Pierre Desjardins, psychologue
*directeur*

Janine Cressaty
*secrétaire de comités*

Louise Oostdyke
*secrétaire*

**Services administratifs**
Suzanne Malette
*directrice*

Patrick Chaussé
*coordonnateur des technologies de l'information*

Françoise Gagnon
*coordonnatrice administrative*

Émilienne Martel
*commis de comptabilité*

**Le Bureau du syndic**
Denys Dupuis, psychologue
*syndic*

Louise Camirand-Duff, psychologue
*syndic adjointe*

Suzanne Castonguay, psychologue
*syndic adjointe*

Danielle Tétrault, psychologue
*syndic adjointe*

Serge Tremblay
*syndic adjoint*

Jocelyne Jarry Laurin
*secrétaire de direction*

**Le Service des communications**
Diane Côté
*directrice*

Annie-Michèle Carrière
*agente de communications*

Marie Elaine Provost
*commis sénior*

Sonia Boucher
*préposée à la référence*

Nathalie Malo
*préposée à la référence*

Martha Morrissette
*réceptionniste*

# Le rapport de la présidente

C'est au cours de l'exercice 2002-2003 que le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, celui portant sur la santé mentale et la pratique privée, a été déposé. Nous y avons réagi en réclamant que la santé mentale soit traitée avec autant de rigueur que la santé physique tout en reconnaissant que cela pose des défis souvent plus grands, notamment en ce qui a trait à la définition des activités professionnelles. Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité d'établir le lien entre la formation initiale qui mène à chacune des professions et les compétences exigées pour pratiquer les activités professionnelles que l'on recommande de réserver. Nous avons participé à la recherche de solutions en formulant des propositions et en offrant notre collaboration à l'Office des professions.

La crédibilité des psychologues auprès du grand public est bien établie. Cela se reflète dans le nombre de contributions demandées aux psychologues par les médias. Le service de référence de l'Ordre, qui réfère aux psychologues en pratique privée qui en sont membres, reçoit aussi un nombre croissant de demandes. Le réseau public n'offre cependant pas suffisamment d'accès à la population qui requiert les services de psychologues et, au cours de la dernière année, nous avons dénoncé sur plusieurs tribunes cette situation de système à deux vitesses en santé mentale.

Pour ma part, j'ai poursuivi ma participation hebdomadaire à l'émission montréalaise *C'est bien meilleur le matin* et, depuis janvier, à l'émission *Matinaux presto* diffusée à Québec. De plus, j'enregistre des « capsules psychologie » qui sont mises à la disposition de toutes les stations radiophoniques du réseau français de Radio-Canada. Cela donne lieu à de nombreuses demandes d'entrevues dans d'autres médias, où j'ai fréquemment l'occasion de prendre la parole au nom de la population pour réclamer un meilleur accès à des services psychologiques compétents.

J'ai prononcé des conférences offertes par l'Ordre au grand public dans les régions de Joliette, de Saguenay et de Valleyfield. Notre objectif est de mieux faire connaître ce que la psychologie et les psychologues peuvent apporter à une meilleure compréhension de problématiques telles que l'intimidation ou les problèmes de santé mentale en relation avec le travail.

À l'interne, la gestion courante de l'Ordre est maintenant assurée par un Comité de gestion qui réunit la présidente et les directeurs des cinq grands secteurs que sont le Bureau du syndic, le Secrétariat général, le Développement de la profession, les Services administratifs et le Service des communications. Notre gestion est basée sur une recherche de qualité dans les services offerts tant à nos membres qu'à la population et pour cela nous comptons sur la compétence et la collaboration des employés de la permanence. Je les en remercie.

Rose-Marie Charest, *psychologue*
Présidente

# LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

## Le Bureau

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale[1] ».

Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, et de 24 administrateurs dont 20 sont élus sur une base régionale et 4 sont désignés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. La durée des mandats des 25 membres du Bureau est de trois ans.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Bureau de l'Ordre s'est réuni en séance régulière à cinq reprises et a tenu deux séances extraordinaires.

## Les principales résolutions adoptées par le Bureau

Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions regroupées ici sous trois chefs, à savoir la protection du public, le développement de la profession et le fonctionnement administratif de l'Ordre.

### *L'Ordre et la protection du public*

■ **Dossiers disciplinaires**

Le Bureau a donné suite aux recommandations du Comité de discipline dans six dossiers. Ainsi, à six psychologues qui avaient été sanctionnés pour une faute disciplinaire, le Bureau a prescrit, selon les cas, de suivre un stage de perfectionnement, de réussir le cours de déontologie offert par l'Ordre, de recevoir une supervision, ou d'être soumis à une inspection professionnelle.

■ **Inspection professionnelle**

Au cours de l'année, le Bureau a donné suite à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle à l'effet d'imposer un stage de perfectionnement à une psychologue.

■ **Dossiers d'enquête**

Le Bureau a attribué à des syndics *ad hoc* sept dossiers d'enquête au cours de l'année. Il s'agit soit de dossiers confiés à des syndics *ad hoc* pour abréger le délai du traitement de ces demandes d'enquête, soit de dossiers que le syndic ou les syndics adjoints ne pouvaient assumer sans risquer de se trouver en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, soit de transfert de dossiers attribués durant les années passées.

■ **Banque d'experts pour le Bureau du syndic**

La constitution d'une banque d'experts dans différents domaines est essentielle pour éclairer les syndics dans leur travail d'enquête et de dépôt de plaintes le cas échéant. Cette année, la dite banque d'experts a été enrichie par deux nominations faites par le Bureau.

■ **Ordonnances d'examens médicaux**

À partir de signalements faits au Bureau du syndic, et conformément aux articles 48 et suivants du Code des professions, le Bureau a dû ordonner l'examen médical de deux membres de l'Ordre au sujet desquels il avait des raisons de croire qu'ils présentaient un état physique ou psychique incompatible avec la pratique de la profession.

■ **Code de déontologie**

En conformité avec les dispositions de la loi 180[2], l'article 39 de notre Code de déontologie actuel a été modifié par une résolution du Bureau afin d'y inclure une clause portant sur la divulgation de renseignements personnels dans certaines circonstances. D'autre part, le travail de refonte globale du Code de déontologie entrepris en l'an 2000 est arrivé à son terme cette année. En effet, après avoir été soumis pour consultation à tous les membres de l'Ordre, notre nouveau Code de déontologie a été adopté par le Bureau et transmis à l'Office des professions du Québec pour approbation.

1. Code des professions, art. 62.
2. Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

## *Le développement de la profession*

■ **Révision du système professionnel**

À la suite du dépôt du deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines intitulé « Une vision renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines », le Bureau a demandé qu'un mémoire qui fasse état de la position de l'Ordre sur ce rapport soit soumis à l'Office des professions. Effectivement, ce document a été soumis à l'Office et copie en a été transmise aux membres de l'Ordre en octobre 2002.

■ **Regroupements de psychologues**

Conformément à la Politique de l'Ordre concernant le soutien matériel aux regroupements de psychologues, le Bureau a reconnu deux nouveaux regroupements, soit le Regroupement des psychologues du travail de la Société québécoise des psychologues du travail et des organisations et le Regroupement des chefs de service de psychologie et des représentants professionnels des psychologues en milieu hospitalier.

## *Le fonctionnement administratif de l'Ordre*

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement de la permanence et de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- délégation de pouvoirs du Bureau au Comité administratif;
- adoption d'un nouveau plan d'organisation de la permanence;
- adoption des prévisions budgétaires;
- modification au Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec;
- élaboration d'une procédure d'attribution de contrats;
- création d'un Comité *ad hoc* sur la révision du processus de nomination aux Prix de l'Ordre.

Le Bureau a également procédé à plusieurs nominations et engagements au cours de l'année :

- engagement du secrétaire général intérimaire;
- nomination d'un administrateur pour combler une vacance dans la région de la Montérégie;
- renouvellement des mandats du syndic et d'un syndic adjoint et nomination d'un syndic adjoint;
- renouvellement de mandats ou désignation de nouveaux mandataires aux comités suivants : vérification, inspection professionnelle, discipline, et préparation des lignes directrices sur l'expertise psychosociale en matière de garde d'enfants.

# Le Comité administratif

Le Comité administratif est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant le public. Les membres du Comité administratif sont élus annuellement par et parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le Comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours du dernier exercice financier, le Comité administratif a tenu huit réunions régulières et deux réunions extraordinaires. De manière habituelle, lors de la plupart de ces réunions, les membres du Comité ont approuvé la liste des candidats admis par le Secrétariat général, procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence, traité les recommandations du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, préparé les ordres du jour des réunions du Bureau et formulé des recommandations à être soumises lors de ces réunions.

En termes d'interventions visant directement la protection du public, le Comité administratif s'est assuré que les recommandations du Comité de discipline soient suivies et il a approuvé la nomination d'un maître de stage. Parallèlement, les membres du Comité ont déterminé que les candidats admis à l'Ordre avec un diplôme datant de plus de cinq ans devaient automatiquement être référés au Comité d'inspection professionnelle. Enfin, concernant les documents professionnels produits et distribués par l'Ordre, le Comité a approuvé un plan de révision et de production de ces documents.

De nombreuses questions reliées au fonctionnement de l'Ordre et de sa permanence ont été traitées par le Comité administratif, et en particulier les suivantes :

- engagement de la directrice des services administratifs ;
- définition des conditions de travail du secrétaire général intérimaire ;
- préparation de la révision de la politique de rémunération et augmentation statutaire des employés de l'Ordre ;
- décision sur le remboursement de cotisation lors de changements de statut des membres, application de la clause de droits acquis (clause grand-père) aux membres à la retraite et exclusion des stagiaires post-doctoraux de la catégorie des membres aux études ;
- octroi d'une ristourne de 20 % de la prime d'assurance responsabilité professionnelle aux psychologues concernés ;
- approbation de la participation de l'Ordre à la publication du livre de la présidente intitulé *Avec psychologie*, de l'inclusion de la brochure *Les psychologues et la psychothérapie* dans ledit livre et de l'entente sur la répartition des droits d'auteur de l'ouvrage ;
- augmentation des tarifs publicitaires du magazine *Psychologie Québec* et des tarifs d'inscription au Service de référence ; et
- ratification d'un protocole d'entente avec la *Revue québécoise de psychologie*.

Le Comité administratif a aussi procédé, au cours de cette année, à de nombreuses nominations, à savoir celles :

- des délégués de l'Ordre au Comité des communications et au Comité de rédaction de la *Revue québécoise de psychologie* ;
- d'une déléguée de l'Ordre et de deux substituts au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale ;
- du vice-président de l'Ordre à titre de substitut de la présidente auprès du Conseil interprofessionnel du Québec ; et
- des scrutateurs aux fins d'élection.

Enfin, le Comité administratif a autorisé l'octroi de fonds pour l'organisation des activités régionales de l'Ordre, ainsi qu'aux organismes suivants :

- Association canadienne pour la santé mentale ;
- Association de médiation familiale du Québec ;
- Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale ; et
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées.

# Le Bureau du syndic

Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic poursuit la mission de protection du public et d'information sur des questions relatives à la déontologie et à l'éthique. En ce qui concerne le premier volet, le syndic et les syndics adjoints effectuent les enquêtes à la suite des demandes soumises par le public. Ils offrent par ailleurs des services de consultation téléphonique et animent des séances d'information auprès des membres. Le Bureau du syndic a aussi pris en charge, au début de 2002, les enquêtes dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

## L'équipe du Bureau du syndic

Le syndic, Denys Dupuis, quatre syndics adjoints, M^mes^ Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et M. Serge Tremblay, de même que trois syndics *ad hoc*, M^mes^ Roxane Marois, Réjane Lambert et M. Charles Lachance ont été impliqués dans l'atteinte des résultats décrits ici. Ils sont assistés d'environ 25 experts nommés par le Bureau. M^me^ Jocelyne Laurin apporte le soutien au plan administratif.

## Les demandes reçues du public

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues, dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

***Dossiers d'enquête reçus***

| | |
|---|---|
| 2000-2001 | 132 demandes |
| 2001-2002 | 147 demandes |
| 2002-2003 | 163 demandes |

## La nature des dossiers conclus

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars, 172 dossiers d'enquête ont été conclus.

Il importe de relever une augmentation du nombre de dossiers conclus depuis les trois dernières années.

Notons que l'examen détaillé de la nature des dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser que plus de 20 % d'entre eux ont fait l'objet d'une conciliation.

***Nature de la décision sur les dossiers conclus depuis 3 ans***

| Années | Demandes non retenues | Retrait de la demande du client | Conciliation des honoraires | Conciliation entre les parties | Demande d'examen psychiatrique | Dépôt d'une plainte |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2000-2001 (134 dossiers) | 83 | 3 | 1 | 37 | – | 10 |
| 2001-2002 (153 dossiers) | 107 | 4 | 1 | 25 | – | 16 |
| 2002-2003 (172 dossiers) | 110[1] | 2 | 4 | 37 | 1 | 16 (pour 18 dossiers) |

1. Demandes non retenues :
   Aucun manquement constaté : 78
   Recommandations visant l'amélioration de la pratique : 27
   Référence à l'inspection professionnelle : 5

***Nature des 163 demandes d'enquête reçues en 2002-2003***

| | Psychothérapie | Expertises relatives à la garde d'enfants | Autres interventions : scolaire, médiation, organisationnel et autres expertises |
|---|---|---|---|
| Bris de confidentialité | 5 | 1 | 3 |
| Honoraires | 5 | 4 | – |
| Conflit de rôles et conflit d'intérêts | 4 | – | 1 |
| Inconduite sexuelle | 3 | – | 2 |
| Problèmes de comportement | 17 | 7 | 2 |
| Évaluations non conformes | – | 29 | 3 |
| Tenue de dossiers | 7 | 2 | 5 |
| Déclarations publiques | 1 | – | 1 |
| Qualité des services rendus, responsabilité du psychologue | 15 | 33 | 13 |
| Sous-total | 57 | 76 | 30 |

## Les conciliations et les plaintes déposées

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements avaient été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention lacunaire du psychologue, et d'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, les conciliations ont porté sur 17 dossiers d'expertise psycholégales et 20 dossiers de psychothérapie. De plus, 12 autres dossiers entrepris n'ont pas pu être complétés, puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir l'accord final du psychologue ou du client.

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées devant le Comité de discipline, elles portent sur différents points dont la fréquence est identifiée ici :

- bris de confidentialité (2);
- conflit de rôles et conflits d'intérêts (8);
- inconduite sexuelle (6);
- évaluations non conformes (6);
- tenue de dossiers (1);
- entrave au travail du syndic (2);
- problèmes de comportement (2);
- immixtion dans les affaires personnelles du client (3).

## Les enquêtes entourant l'usurpation du titre de psychologue

Le Bureau du syndic a pris en charge les dossiers d'usurpation du titre de psychologue en avril 2002. À cette époque, huit dossiers étaient déjà ouverts. Depuis lors, 23 nouveaux cas ont été soumis au cours de l'année écoulée. Le tableau suivant présente la situation.

***État des 31 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2003***

| | **Enquêtes complétées** |
|---|---|
| Lettre d'avertissement | 10 |
| Mise en demeure ou avis formel exigeant des mesures correctives | 7 |
| Poursuites | 2 |
| Demande non retenue à cause d'une absence de preuve | 6 |
| | **Enquêtes en cours** |
| | 6 |

## Le traitement du public et les services de consultation auprès des psychologues

Le Bureau du syndic répond tout au long de l'année aux questions des psychologues préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles, et ce, en tenant compte de la particularité de chaque secteur de pratique.

En 2002-2003, 2700 appels provenaient des psychologues et 1200 du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au Code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du Bureau du syndic sont appelés à donner des renseignements sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client demande des renseignements parce qu'il entend déposer une demande d'enquête qui n'est finalement pas transmise.

## Demandes d'avis écrits au Bureau du syndic

Régulièrement, le Bureau du syndic reçoit diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des psychologues, des étudiants, des membres du Comité d'inspection professionnelle, d'organismes divers ou encore du public.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue.

## Autres faits à signaler

En 2002-2003 le Bureau de l'Ordre a procédé à la nomination d'une nouvelle syndic adjointe, M^me^ Danielle Tétrault.

Par ailleurs, plusieurs rencontres d'information se sont déroulées auprès de psychologues travaillant au sein de commissions scolaires, dans des centres hospitaliers ou des centres spécialisés, à Montréal et dans la région métropolitaine, de même que dans la région de Québec. Ces rencontres ont le plus souvent été menées conjointement avec un inspecteur désigné par le Comité d'inspection professionnelle. Elles ont permis de clarifier certaines questions déontologiques et de rechercher de nouvelles façons de faire, adaptées aux particularités de l'environnement professionnel des psychologues rencontrés.

Dans *Psychologie Québec*, des fiches déontologiques ont été produites sur des sujets faisant souvent l'objet d'intervention de la part du syndic : l'inconduite sexuelle, l'expertise psycholégale et la pratique des psychologues en centre jeunesse. De plus, pour la première fois une fiche déontologique, parue à l'été 2002, a permis de faire le bilan de la jurisprudence. Cette approche avait pour but de dégager les orientations découlant des décisions disciplinaires. Finalement, quelques chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans cette revue.

# Les activités statutaires

## Le Registrariat

**La secrétaire générale**
Anne-Marie Girard

**Le secrétaire général intérimaire**
**(depuis le 16 septembre 2002)**
Henri Martin-Laval

**Le Comité d'équivalence**
Pierre Gendreau, *président*
Francine Boily, *membre*
Judith Comeau, *membre*
Jean-Eudes Giguère, *membre*
Isabelle Rouleau, *membre*
Élaine Dubreuil, *secrétaire du comité*

**Le Comité des examinateurs**
Pierre Gendreau, *président*
Pierre C. Barrette, *membre*
Claude Gervais, *membre*
Élaine Dubreuil, *secrétaire du comité*

## L'admission à l'Ordre des psychologues

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à l'Ordre. L'admission à l'Ordre confère le droit au titre de psychologue et permet de fournir au public l'assurance que le détenteur de ce titre possède les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.

La secrétaire générale, M^me^ Anne-Marie Girard, et le secrétaire général intérimaire, M. Henri Martin-Laval, ont admis, au cours de l'année 2002-2003, 222 détenteurs de diplômes reconnus délivrés par des universités québécoises. Ces personnes étaient toutes détentrices d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie, ou d'un baccalauréat et d'un doctorat en psychologie.

Les demandes d'admission des autres candidats qui détiennent des diplômes étrangers ou des diplômes qui n'apparaissent pas dans la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ont été examinées par le Comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du Comité d'équivalence ont été soumises au Comité administratif pour décision.

## Le Comité d'équivalence

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité d'équivalence s'est réuni six fois afin d'étudier 90 nouveaux dossiers.

***Recommandations faites par le Comité d'équivalence***

| | |
|---|---|
| Candidats admis directement (formation universitaire équivalente aux exigences du Comité d'équivalence) | **1F***<br>**14D*** |
| Candidats admis après avoir suivi un programme complémentaire de formation | **8F**<br>**6D** |
| Candidats devant se présenter à un examen d'équivalence | **1D** |
| Candidats devant suivre un programme complémentaire de formation | **17F**<br>**46D** |
| Candidats devant réussir un cours portant sur la déontologie | **15D** |
| Candidats devant se présenter à l'examen oral | **6D** |
| Candidats refusés | **1D** |

F * = Équivalence de formation D* = Équivalence de diplôme

Il est à noter que tous les candidats admis à l'Ordre par voie directe ou par voie d'équivalence qui n'ont pas complété un cours d'une durée d'au moins 45 heures portant sur la déontologie doivent, à titre de condition supplémentaire à l'admission, réussir le cours portant sur la déontologie offert par l'Ordre conformément au Règlement sur la condition et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec.

## Le Comité de révision

**Membres**
Hélène-Marie Bélanger, *psychologue*
Jean Decoster, *psychologue*
Anne Hamel, *psychologue*
Pierre Lamothe, *psychologue*
Johanne Langis, *psychologue*
Claude LaRochelle, *psychologue*
Pierre Nicole, *psychologue*
Jean E. Boulais, *représentant du public*
Jeanne Grimard, *représentante du public*
Hélène Parent, *représentante du public*

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du Comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline. Ce Comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité de révision a reçu 33 nouvelles demandes d'avis dont une n'a pas été traitée, cette dernière devant être traitée au début de l'exercice financier suivant. À ce nombre s'est ajouté le traitement d'une demande reçue à la fin de l'exercice financier précédent.

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, le Comité a rendu un avis dans 33 des 34 dossiers qu'il avait à traiter. Dans 23 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Dans un dossier, le Comité a demandé à la syndic adjointe de compléter l'enquête ; cette dernière a donné suite à cette recommandation. Dans un autre dossier, le Comité a décidé de ne pas donner suite à la demande étant donné qu'une conciliation était intervenue entre les parties en cause et avait été approuvée par le syndic. Le Comité a également référé sept dossiers à l'inspection professionnelle, et un dernier dossier a été reporté à la programmation de l'an prochain.

## Le Comité de discipline

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre.

**Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2002-2003**
Me Carole Marsot, *présidente*
Me Brigitte Deslandes, *présidente suppléante*
Janine Cressaty, *secrétaire*

**Les psychologues**

| | |
|---|---|
| Hélène Asselin-Giguère | Quinto Banorri |
| Francine Beaudry | André Binette |
| André Deschambault | Louise Durocher |
| Hans Fleury | Claude Forget |
| Linda Garceau | Louisiane Gauthier |
| Danielle Hémond | Normand Marineau |
| Marc-André Richard | Élizabeth Wentser-Leporé |

***Les séances du Comité de discipline***

Le Comité a tenu 28 audiences relativement à 25 plaintes réparties comme suit :

| | |
|---|---|
| Plaintes déposées au cours des exercices précédents | 12 |
| Plaintes déposées au cours de 2002-2003 | 13 |
| **Total** | **25** |

| | |
|---|---|
| Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité | 5 |

***Décisions rendues du 1er avril 2002 au 31 mars 2003***

| | |
|---|---|
| Sur la culpabilité | 11 |
| Sur la sanction | 10 |
| Radiation provisoire | 1 |
| **Total** | **22** |

| | |
|---|---|
| Plaintes retirées par la partie plaignante | 3 |

***Sanctions imposées du 1er avril 2002 au 31 mars 2003***

| | |
|---|---|
| Amende de 600 $ | 1 |
| Amende de plus de 600 $ | 7 |
| Réprimande | 3 |
| Recommandations au Bureau (art. 160, Code des professions) | 3 |
| Radiations temporaires | 3 |
| Radiation permanente | 1 |

***Tribunal des professions***

| | |
|---|---|
| Appel rejeté, amende de plus de 600 $ et réprimande | 1 |
| Appels interjetés par le Bureau du syndic | 2 |

***Évolution des dossiers du 1er avril 2002 au 31 mars 2003***

| | |
|---|---|
| Dossiers ouverts pendant l'année | 18 |
| Dossiers fermés pendant l'année | 13 |
| Dossiers actifs au 31 mars 2003 | 16 |

## Le Comité de la formation des psychologues

**Membres**
Guy Lafond (OPQ), *président*
Pierre Ritchie (OPQ)
Aline Huot (MÉQ)
Mireille Cyr (CREPUQ)
Jacques Forget (CREPUQ)
Pierre Gendreau, *secrétaire du Comité*

Le Comité de la formation des psychologues a été créé formellement à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur le Comité de la formation des psychologues en septembre 1997. Il est composé de deux représentants de l'Ordre dont l'un est nommé président du Comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, Affaires universitaires et scientifiques (MÉQ). Le Comité de la formation des psychologues a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des psychologues.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Comité de la formation a tenu huit réunions régulières et une réunion conjointe avec les directeurs des départements de psychologie des universités québécoises. Les principales réalisations accomplies par ce Comité au cours de l'année se décrivent comme suit :

- participation aux échanges avec l'Office des professions relativement au projet de doctorat comme norme d'entrée à l'Ordre ;
- visite sur les lieux, à des fins d'agrément, de deux départements de psychologie ayant présenté des programmes de doctorat axé sur les compétences ;
- adoption des rapports d'agréments de cinq programmesde formation dont deux programmes de D. Ps. et trois programmes de Ph. D. recherche-intervention.

# Le développement de la profession

C'est au cours de cette année que nous avons regroupé, sous le développement de la profession, les affaires professionnelles, le Comité de l'inspection professionnelle et le Comité de la formation continue. S'est ajouté à ces deux comités le Comité tripartite dont le mandat est d'harmoniser ces deux instances et le syndic. La direction du secteur du développement de la profession est assurée par Pierre Desjardins, psychologue.

## Les affaires professionnelles

**Révision du système professionnel**

Le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines a donné lieu à la rédaction et au dépôt, l'automne dernier, d'un mémoire à l'Office des professions.

**Représentation de l'Ordre auprès de plusieurs instances**

Nous avons :

- siégé au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément;
- participé au comité de planification des ressources professorales de l'UQAM;
- amorcé les travaux de planification de la main-d'œuvre au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- participé au comité du Quatrième colloque en interdisciplinarité;
- participé aux réunions du forum de la formation continue au CIQ;
- participé aux réunions du forum de l'inspection professionnelle du CIQ;
- maintenu le lien avec le Secrétariat à l'adoption internationale.

**Révision de la documentation remise aux membres**

L'Ordre met à la disposition des membres un certain nombre de documents faisant office de guides ou offrant des lignes directrices. Nous avons amorcé cette année un processus continu de révision de ces documents avec la perspective de recourir éventuellement à des comités *ad hoc* pour mener à terme cet exercice.

## Le Comité d'inspection professionnelle

**Membres**

Claude Gervais, *président*
Louise Baril
Gaétane Bourdages
Marie-Françoise Côté
Théobald Grimard
Janine Cressaty, *secrétaire*

**Inspecteurs ayant réalisé des vérifications professionnelles au cours de l'exercice 2002-2003**

Daniel Auger-Descarreaux
Bernard Beaudry
Mathilde Breault
Pierre C. Barrette
André Bédard
Danièle Cartier
Rosaire Daigneault
Jean Duguay
Saïda El Haïli
Louise Grenier
Michel Hivon
Gaétan Langlois
Liliane Maheux
Dominique Malenfant
Robert Proulx
Hélène C. Richard
Marie Salib
Emerson Douyon
Jean-Marie Duval
Hans Fleury
Luc Grenier
Nathan Kuperstok
Jean Lortie
Henri Martin-Laval
Lucie Pétrin
Jacques Reinbold
Michel Roy
Jocelyn Villemure

**Enquêteurs ayant réalisé des enquêtes particulières durant l'exercice 2002-2003**

Danièle Cartier
Michel Hivon
Liliane Maheux
Jacques Reinbold

**Réunions du Comité d'inspection professionnelle**

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions régulières et 4 réunions extraordinaires. Par ailleurs, le Comité a tenu sa réunion annuelle de formation avec l'ensemble des inspecteurs/enquêteurs pour faire le point sur la révision de tout le processus de l'inspection professionnelle.

**Programme de surveillance générale de la profession**

Au cours de l'année 2002-2003, 889 questionnaires d'évaluation professionnelle ont été adressés par le Comité aux psychologues de toutes les régions du Québec. Un certain nombre parmi ceux-ci ont fait l'objet d'une exemption temporaire en raison du retrait de leur engagement à titre de psychologue. Pour les autres, on a enclenché le processus habituel de l'inspection, processus se poursuivant l'an prochain pour certains d'entre eux.

***Durant l'année 2002-2003, 401 psychologues ont reçu la visite des inspecteurs du Comité. Ces psychologues ont été évalués dans les milieux de travail suivants :***

| | |
|---|---|
| Centres jeunesse | 17 |
| Milieu scolaire | 122 |
| Pratique privée – Dérogation | 8 |
| Pratique privée – Programme d'aide aux employés | 48 |
| Pratique privée – Expertise psycholégale | 6 |
| Pratique privée – Autres domaines | 143 |
| Santé et services sociaux | 51 |
| Milieu carcéral | 6 |
| **Total :** | **401** |

Le Comité a étudié cette année :

- 18 demandes de complément d'information à la suite de visites de vérification générale;
- 28 signalements en provenance du Bureau du syndic;
- 12 dossiers de psychologues demandant une admission cinq ans après l'obtention de leurs diplômes ou une réinscription à l'Ordre après cinq ans;
- 10 visites de contrôle ou de relance.

Plusieurs dossiers ont été réglés par le biais de visites de contrôle plutôt que par le biais d'une enquête particulière. La procédure est la suivante. À la suite du rapport d'inspection, le Comité fait au psychologue un certain nombre de suggestions susceptibles de rendre sa pratique en accord avec les règlements. Après quelque temps, une visite de relance est effectuée afin de vérifier le degré d'amélioration dans la pratique. Cette façon de faire s'est révélée très satisfaisante et particulièrement bien acceptée des psychologues parce que plus proactive que l'enquête particulière. Il pourra aussi arriver que le CIP demande à un psychologue de lui faire connaître par écrit, sous la forme d'un complément d'information, les mesures prises pour améliorer sa pratique.

**Enquêtes particulières**
Durant cet exercice, le CIP a complété l'étude des documents relatifs aux enquêtes particulières enclenchées l'an dernier et a procédé à des enquêtes particulières relativement à 12 psychologues.

Le Comité a recommandé au Bureau d'obliger un psychologue à faire un stage de perfectionnement afin de consolider sa pratique.

Le Comité a appuyé le syndic dans sa demande au Bureau afin d'obtenir une suspension du permis de pratique d'un psychologue pour cause d'incapacité.

***Le tableau suivant résume l'état des dossiers qui ont fait ou feront l'objet d'enquêtes particulières***

| | |
|---|---|
| Dossiers clos, absence d'incompétence | 7 |
| Dossiers transmis au syndic | 1 |
| Rapports des enquêteurs déposés | 2 |
| Recommandations au Bureau (art. 160, Code des professions) | 1 |
| **Total** | **11** |

**Questionnaires « post-vérification »**
Un questionnaire « post-vérification » a été complété par plusieurs psychologues qui ont accepté de faire connaître leur opinion sur le processus de l'inspection professionnelle. Le but de l'opération est de vérifier si l'inspection professionnelle a constitué, pour eux, un apport positif à leur pratique. Une analyse qualitative démontre que la très grande majorité des personnes inspectées disent avoir vécu une expérience intéressante et enrichissante.

**Instrumentation et logistique de l'inspection**
Au cours de cette année, le Comité d'inspection professionnelle a poursuivi l'adaptation des instruments de travail des inspecteurs dans la perspective d'un arrimage toujours meilleur en regard de la définition de la compétence professionnelle qu'il a adoptée. De plus, le CIP a élaboré des instruments visant à lui permettre d'analyser le plus précisément possible les variables reliées aux problèmes soulevés lors des inspections professionnelles.

- Le questionnaire préparatoire aux inspections a été modifié pour tenir compte de remarques provenant des inspecteurs, des membres du CIP ou des intervenants de l'Ordre. La nouvelle version sera utilisée prochainement.
- Le CIP a par ailleurs travaillé à uniformiser davantage les procédures d'inspection. Deux lettres de suggestions et de rappels des consignes ont été envoyées aux inspecteurs à cet égard.
- Désirant collaborer avec le Comité de la formation continue, le CIP intègre maintenant à son questionnaire pré-inspection une feuille-sondage produite par ce dernier afin d'identifier les besoins de perfectionnement des membres. De plus, dès que le nouveau questionnaire modifié sera utilisé, les membres du CIP fourniront au Comité de la formation continue une fiche statistique non nominative reflétant les items issus du bilan de l'inspection qui sont problématiques.

**Communications**
Le Comité a collaboré à la rédaction des fiches déontologiques de *Psychologie Québec* et il a été consulté sur divers sujets dont le nouveau Code de déontologie.

En plus de répondre à plusieurs demandes d'information par téléphone, des membres du Comité ou des inspecteurs ont rencontré des groupes de psychologues dans le cadre d'activités régionales et à la suite de demandes d'établissements. Ces activités avaient pour but de sensibiliser les psychologues au volet de l'inspection professionnelle et de répondre à leurs questions relatives à l'application des normes de l'OPQ.

- Le président du CIP a notamment participé à deux réunions du Conseil des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF). Le Comité a pris en compte la suggestion de cet organisme d'élargir le concept de violence en incluant cette problématique dans le questionnaire pré-inspection, que ce soit sous l'angle de la violence envers soi-même ou envers les autres (agresseur ou victime).
- Le président du CIP a participé à une rencontre d'échange et d'information sur la tenue de dossiers au Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont.
- Les membres du CIP ont été présents au kiosque d'information sur les activités de l'Ordre lors du Congrès annuel d'octobre.
- Un bilan des problématiques et des recommandations provenant des inspections de groupe en milieu de CLSC a aussi été produit et distribué aux instances intéressées.
- Le président a suivi la formation CLEAR (Council on Licensure, Enforcement and Regulation) sur les aspects légaux de l'inspection professionnelle.
- Deux membres du CIP ont participé à une journée d'échange entre les divers intervenants de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec.
- Un membre du Comité a accepté de piloter le dossier de la mise à jour du texte sur la problématique des données brutes dans le document du CIP sur la tenue de dossiers.

**Participation du CIP à divers comités**
En plus de participer à certaines réunions avec diverses instances de l'Ordre, tous les membres du CIP ont participé au colloque du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur le thème du maintien des compétences.

## Le Comité de la formation continue

Pierre Desjardins, *psychologue, directeur du développement professionnel*
Claude Guedj, *psychologue*
Diane Marcoux, psychologue, *présidente*
Yvette Palardy, *psychologue*
Élise Poudrette, *psychologue*

**Réunions**
Au cours de la dernière année, le Comité a tenu six réunions courantes. À cela s'est ajoutée une première rencontre du Comité tripartite où le Comité de l'inspection professionnelle, le Comité de la formation continue et le syndic se sont arrimés notamment pour identifier les besoins de formation des psychologues.

**Cours de déontologie**
L'Ordre est responsable de donner un cours de déontologie aux candidats au titre de psychologue par voie d'équivalence et aux psychologues qui le désirent. Ce cours nécessitait une mise à jour en attendant la refonte que rendra obligatoire l'adoption éventuelle du nouveau Code de déontologie. Cette mise à jour a été complétée au début de l'année 2003 et sera dorénavant faite au rythme des changements.

**Formation TDAH**
Présenté pour la première fois l'an dernier à Québec, l'atelier de formation portant sur le diagnostic et le traitement du trouble du déficit de l'attention/hyperactivité a amené les trois formateurs responsables en tournée à Montréal, à Chicoutimi, à Hull et à Longueuil. Au total, 160 psychologues y ont assisté, pour une moyenne cette année de 40 participants par séance.

**Congrès 2002**
Le Comité a participé à la préparation du Congrès 2002, notamment en ce qui concerne les thèmes à présenter et le choix des formateurs.

**Activités projetées**
La pratique de la psychologie auprès des personnes âgées ayant évolué, nous avons lancé un sondage auprès de certains de nos membres dans l'éventualité de mettre sur pied un atelier de formation continue pour les psychologues offrant des services à cette clientèle.

Nous avons également dégagé de nos échanges, avec le Comité de l'inspection professionnelle et le syndic, des besoins de formation en ce qui concerne la rédaction des rapports. Le Comité a amorcé des travaux dans la perspective de mettre sur pied un atelier sur la question l'automne prochain.

# Les Communications

## Le Comité des communications

Pauline Bouffard, *psychologue*
Rose-Marie Charest, *présidente de l'Ordre*
Diane Côté, *directrice des communications*
Marie Galarneau, *psychologue*
Francesca Sicuro, *psychologue*

Le Comité des communications a été mandaté par le Bureau de l'Ordre pour élaborer un programme de communications favorisant l'accomplissement des priorités annuelles. Le Comité propose des activités de communications et s'assure de leur réalisation.

**Le Service de référence de l'Ordre**
Les préposées au Service de référence ont répondu à plus de 20 000 appels au cours de l'année. Ces appels provenaient des différentes régions du Québec et les personnes à la recherche de psychologues obtenaient le nom de trois membres sélectionnés en fonction des critères spécifiés comme la nature du problème présenté, la région de consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le psychologue. En plus des références par téléphone, le service est maintenant disponible dans le site Internet de l'Ordre, qui reçoit en moyenne 300 requêtes par jour.

**Le Congrès 2002**
C'est sous le thème « Violence et santé mentale » que 720 psychologues ont participé au Congrès 2002 qui s'est déroulé à Montréal les 31 octobre, 1er et 2 novembre 2002. Ce congrès de formation continue offrait un éventail de 35 ateliers présentés par des psychologues reconnus sur des sujets de pointe en psychologie.

Le Congrès a été précédé d'un important symposium sur la santé mentale au travail, auquel étaient conviés psychologues, chercheurs et représentants du monde du travail. L'objectif de cet événement était de réunir, dans un même lieu, des intervenants de tous les horizons pour mettre en commun leurs connaissances sur la question et envisager des pistes de solution. Ce symposium avait été précédé d'une recherche faite par l'Ordre auprès des psychologues qui interviennent dans le cadre des services de programmes d'aide aux employés pour connaître leur perception sur la nature des problèmes de santé mentale au travail. Plus de 200 personnes ont répondu à l'invitation de l'Ordre et ont participé au symposium. La présidente, Mme Rose-Marie Charest, a conclu cette activité en invitant les principaux partenaires à une rencontre ultérieure pour envisager des suites concrètes aux discussions du 31 octobre. Cette rencontre s'est tenue au bureau de l'Ordre en février 2003.

**Les Prix de l'Ordre**
La cérémonie annuelle de remise des Prix de l'Ordre s'est déroulée dans le cadre du Congrès, le jeudi 31 octobre 2002. De nombreux parents, amis et collègues des psychologues honorés se sont retrouvés pour une soirée fort émouvante. Le Prix Noël-Mailloux, soulignant l'ensemble d'une carrière exceptionnelle, a été décerné au psychologue Robert Gaudin de la région du Saguenay. Le Prix professionnel a été remis à deux psychologues scolaires, MM. Charles Robitaille et Raynald Goudreau, pour leur travail dans l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation et le traitement des enfants présentant des problèmes de déficit d'attention. Le Prix Gérard-L.-Barbeau a été attribué à deux chercheurs qui dirigent des travaux portant sur la déficience intellectuelle, MM. Michel Loranger et Michel Pépin. Le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a par ailleurs été décerné au psychologue Michel Dyotte pour sa collaboration au Comité d'inspection professionnelle pendant plusieurs années.

**Rayonnement de l'Ordre dans les médias**
Les psychologues et les sujets de nature psychologique ont été largement présents dans les médias au cours des derniers mois. Soulignons d'abord la présence remarquable de la présidente de l'Ordre qui a accordé de nombreuses entrevues sur des sujets cliniques aux médias écrits et électroniques en plus de participer à une émission radiophonique hebdomadaire sur les ondes de Radio-Canada. Les chroniques de psychologie diffusées tous les mardis à l'émission *C'est bien meilleur le matin* ont informé les auditeurs sur des sujets cliniques reliés à l'actualité. Une sélection des chroniques diffusées l'année précédente a fait l'objet d'un livre auquel l'Ordre a contribué. Ce livre a d'ailleurs apporté de bonnes retombées aux psychologues et à l'Ordre puisque nous avons pu insérer, en annexe du livre, le texte de notre brochure sur la psychothérapie.

Près de 500 psychologues se sont inscrits à la banque de ressources médias mise sur pied par le Service des communications pour répondre aux nombreuses demandes des journalistes de toutes les régions du Québec. Le Service des communications reçoit en moyenne 35 demandes par mois de la part de journalistes intéressés à discuter avec un psychologue. Dans le but d'aider les psychologues à intervenir efficacement dans les médias, l'Ordre a organisé à l'intention des personnes inscrites à la banque de références une journée de formation présentée par un journaliste expérimenté.

**Les publications**
Six numéros du magazine *Psychologie Québec* ont été publiés au cours de l'exercice 2002-2003. Chaque numéro présentait un dossier sur une thématique professionnelle. Ces dossiers fort appréciés des lecteurs sont publiés grâce à la généreuse collaboration de psychologues qui acceptent d'en rédiger les textes pour le bénéfice de leurs collègues.

Dans le cadre du symposium Santé mentale et travail, le Service des communications a produit une affiche illustrant le thème de la santé au travail. Cette affiche a été distribuée lors du symposium et expédiée par la suite aux membres qui en ont fait la demande ainsi que dans les entreprises.

Le Service des communications, en collaboration avec les membres du Comité des communications, a procédé à la rédaction et à la production d'une brochure sur la psychothérapie à l'intention des personnes qui désirent entreprendre une démarche avec un psychologue. Cette brochure répond aux questions le plus fréquemment posées par les clients. Elle a été mise à la disposition de tous les psychologues qui désirent la distribuer dans leur milieu ainsi qu'aux organismes de référence comme les CLSC.

Un répertoire des membres de l'Ordre a été publié à l'été 2002. Tous les membres en ont reçu une copie.

**Le site Internet**
Plusieurs améliorations ont été apportées au site Internet au cours de l'année. Le principal ajout consiste en la publication intégrale du répertoire des membres dans la section réservée aux psychologues. En effet, les psychologues ont maintenant accès à un répertoire complet, mis à jour quotidiennement et dans lequel ils peuvent effectuer des recherches à partir de tous les critères fournis par les membres lors de leur inscription annuelle à l'Ordre.

Dans la section destinée au public, nous avons amélioré le système de recherche du Service de référence en ajoutant des mots clés facilitant ainsi la recherche de psychologues en fonction de la problématique présentée par le client.

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Montréal, le 2 mai 2003

Aux membres de
L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

Demers Beaulne

Demers Beaulne
Société en nom collectif de comptables agréés

# RÉSULTATS

| Exercice terminé le 31 mars 2003 | 2003 Budget | 2003 Réalisations | 2002 Réalisations |
|---|---|---|---|
| **Produits** | | | |
| Cotisations des membres | *2 446 383 $* | **2 476 358 $** | 2 394 276 $ |
| Contribution au financement de l'Office des professions du Québec | *126 985* | **126 986** | 115 408 |
| Abonnements à la *Revue québécoise de psychologie* | *56 186* | **56 186** | 46 261 |
| Inscriptions et droits | *68 650* | **89 454** | 91 983 |
| Formation | *92 800* | **60 689** | 95 946 |
| Congrès | *136 000* | **137 555** | – |
| Publicité et publications | *103 150* | **110 388** | 96 437 |
| Références téléphoniques | *100 570* | **101 709** | 98 316 |
| Amendes et dépens | *36 000* | **41 898** | 17 330 |
| Intérêts | *36 340* | **47 736** | 67 808 |
| Ristournes d'assurance | *115 810* | **115 851** | 170 972 |
| Divers | *500* | **400** | 1 195 |
| | *3 319 374* | **3 365 210** | 3 195 932 |
| **Charges** | | | |
| Inspection professionnelle | *329 669* | **285 609** | 258 790 |
| Affaires professionnelles | *189 856* | **171 865** | 134 719 |
| Formation continue | *126 472* | **101 755** | 78 836 |
| Bureau du syndic et discipline | *773 718* | **658 317** | 772 726 |
| Communications externes | *269 131* | **297 558** | 219 408 |
| Communications internes | *263 023* | **236 004** | 239 022 |
| Références téléphoniques | *93 882* | **94 224** | 97 617 |
| Congrès | *109 975* | **121 256** | – |
| Admission et registrariat | *337 278* | **335 987** | 328 937 |
| Affaires du Bureau | *96 641* | **92 891** | 96 657 |
| Administration générale | *291 916* | **310 519** | 429 027 |
| Services administratifs | *321 963* | **331 119** | 240 918 |
| Ristourne d'assurances | – | **107 430** | – |
| Contribution à l'Office des professions du Québec | *126 985* | **126 985** | 115 408 |
| Frais d'abonnement à la *Revue québécoise de psychologie* | *56 186* | **56 186** | 46 261 |
| | *3 386 695* | **3 327 705** | 3 058 326 |
| **Excédent (insuffisance) des produits sur les charges** | ***(67 321) $*** | **37 505 $** | 137 606 $ |

# ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

| Exercice terminé le 31 mars 2003 | Investis en immobilisations | Grevés d'affectations d'origine interne | Non affectés | 2003 Total | 2002 Total |
|---|---|---|---|---|---|
| **Solde au début** | 335 919 $ | 286 123 $ | 278 266 $ | **900 308 $** | 762 702 $ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (95 231) | – | 132 736 | **37 505** | 137 606 |
| Investissement en immobilisations | 73 359 | – | (73 359) | – | – |
| **Solde à la fin** | 314 047 $ | 286 123 $ | 337 643 $ | **937 813 $** | 900 308 $ |

# BILAN

| 31 mars 2003 | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Actif à court terme** | | |
| Encaisse | **31 435 $** | 252 384 $ |
| Dépôts à terme, à des taux d'intérêts variables, échéant le 11 juin 2003 | **1 020 068** | 633 118 |
| Débiteurs | **55 401** | 79 352 |
| Frais payés d'avance | **6 500** | 14 273 |
| | **1 113 404** | 979 127 |
| **Immobilisations** (note 3) | **314 047** | 335 919 |
| | **1 427 451 $** | 1 315 046 $ |
| **Passif à court terme** | | |
| Créditeurs | **172 616 $** | 150 712 $ |
| Revenus reportés (note 4) | **317 022** | 264 026 |
| | **489 638** | 414 738 |
| **Actifs nets** | | |
| Investis en immobilisations | **314 047** | 335 919 |
| Grevés d'affectations d'origine interne (note 5) | **286 123** | 286 123 |
| Non affectés | **337 643** | 278 266 |
| | **937 813** | 900 308 |
| | **1 427 451 $** | 1 315 046 $ |

**Au nom du Bureau**

Rose-Marie Charest
*Présidente*

Henri Martin-Laval
*Secrétaire général par intérim*

# FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercice terminé le 31 mars 2003 | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | |
| Excédent des produits sur les charges | **37 505 $** | 137 606 $ |
| Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations | **95 231** | 68 800 |
| | **132 736** | 206 406 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement | **106 624** | (405 982) |
| | **239 360** | (199 576) |
| **Activités d'investissement** | | |
| Acquisition d'immobilisations | **(73 359)** | (249 704) |
| **Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces** | **166 001** | (449 280) |
| **Espèces et quasi-espèces au début** | **885 502** | 1 334 782 |
| **Espèces et quasi-espèces à la fin** | **1 051 503 $** | 885 502 $ |

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

**Exercice terminé le 31 mars 2003**

## 1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

## 2. CONVENTION COMPTABLE

*Constatation des produits*
L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

*Dons reçus sous forme de services*
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

*Amortissement*
L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement de bureau, selon la méthode linéaire sur cinq ans pour le matériel informatique et selon la durée restante du bail pour les améliorations locatives.

*Imputation des dépenses*
Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

*Utilisation d'estimations*
La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. IMMOBILISATIONS

| | Coût | Amortissement cumulé | 2003 Valeur nette | 2002 Valeur nette |
|---|---|---|---|---|
| Mobilier et équipement de bureau | 280 291 $ | 201 601 $ | **78 690 $** | 88 971 $ |
| Matériel informatique | 315 280 | 108 795 | **206 485** | 212 355 |
| Améliorations locatives | 49 603 | 20 731 | **28 872** | 34 593 |
| | 645 174 $ | 331 127 $ | **314 047 $** | 335 919 $ |

## 4. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés proviennent de l'encaissement des cotisations de 2003-2004 facturées au cours de l'exercice en cours.

## 5. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

## 6. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2007 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 986 324 $ d'ici à 2008. Les montants approximatifs à payer par l'Ordre au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

| | |
|---|---|
| 2004 | 222 623 $ |
| 2005 | 229 892 $ |
| 2006 | 226 099 $ |
| 2007 | 219 252 $ |
| 2008 | 88 458 $ |

## 7. RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers. L'Ordre évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'Ordre établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres renseignements.

## 8. PRÉVISION FINANCIÈRE

Les chiffres présentés sous la colonne « budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement. Ils représentent le budget adopté par le Bureau compte tenu de certains réagencements qui y ont été apportés.

## 9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

# Les tableaux statistiques

**31 mars 2003**

## Répartition des membres selon les régions administratives

| Régions | Hommes | Femmes | Total | % |
|---|---|---|---|---|
| 1 Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord | 87 | 164 | 251 | 3,46 |
| 2 Saguenay/Lac Saint-Jean | 73 | 127 | 200 | 2,76 |
| 3 Québec et Chaudière-Appalaches | 359 | 929 | 1 288 | 17,78 |
| 4 Mauricie et Centre-du-Québec | 131 | 292 | 423 | 5,84 |
| 5 Estrie | 98 | 229 | 327 | 4,51 |
| 6 Montérégie | 251 | 633 | 884 | 12,20 |
| 7 Montréal | 776 | 1 882 | 2 658 | 36,68 |
| 8 Laurentides et Lanaudière | 191 | 385 | 576 | 7,95 |
| 9 Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, et Nord-du-Québec | 120 | 201 | 321 | 4,43 |
| Hors-Québec | 103 | 215 | 318 | 4,39 |
| **Total** | **2 189** | **5 057** | **7 246** | **100,00** |

## Répartition des membres selon la formation

| | Nombre | % |
|---|---|---|
| Doctorat | 1 123 | 15,50 |
| Scolarité complétée de doctorat | 715 | 9,87 |
| Maîtrise ou équivalent | 5 408 | 74,63 |

## Évolution du nombre de membres de 1993-1994 à 2002-2003

| | Nombre |
|---|---|
| 1993-1994 | 5 763 |
| 1994-1995 | 5 921 |
| 1995-1996 | 6 053 |
| 1996-1997 | 6 131 |
| 1997-1998 | 6 199 |
| 1998-1999 | 6 386 |
| 1999-2000 | 6 584 |
| 2000-2001 | 6 809 |
| 2001-2002 | 6 997 |
| 2002-2003 | 7 246 |

## Répartition des membres selon le secteur d'emploi principal

| Secteur de travail | Nombre | % |
|---|---|---|
| Fonction publique | 385 | 5,31 |
| Entreprises privées | 235 | 3,24 |
| Centres hospitaliers | 915 | 12,63 |
| CLSC | 476 | 6,57 |
| Centre jeunesse | 186 | 2,57 |
| Centre de crise, de réadaptation et d'hébergement | 498 | 6,87 |
| Milieu scolaire - niveau primaire | 645 | 8,90 |
| Milieu scolaire - niveau secondaire | 291 | 4,02 |
| Cégeps et collèges | 211 | 2,91 |
| Universités | 512 | 7,07 |
| Organismes à but non lucratif | 252 | 3,48 |
| Membres pratiquant en bureau privé | 2 640 | 36,43 |

## Nombre de membres par catégories

| | |
|---|---|
| Études | 225 |
| Hors-Québec | 339 |
| Nouveau diplômé - 1re année | 146 |
| Nouveau diplômé - 2e année | 145 |
| Retraité | 203 |
| Honoraire | 18 |
| Régulier | 6 170 |
| **Total** | **7 246** |

Ordre
des psychologues
du Québec

1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881 – 1 800 363-2644
Télécopieur : (514) 738-8838

Ordre
des psychologues
du Québec